

UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) POUR DEVESSET

POURSUITE DE LA CONCERTATION – PERMANENCES DES ELUS

Suite à la présentation du projet de PLU en réunion publique le 15 juin 2011, la concertation se poursuit. Sont notamment prévues :

- **Des permanences de Monsieur le Maire, tous les mardis après-midi entre 14h et 17h, en mairie du 04 Octobre au 08 Novembre 2011.**
- **Possibilité de consulter le dossier de consultation avec registre en mairie**
- **Possibilité de consulter et d'écrire dans le registre disponible en mairie**

FINALISATION DES ETUDES DU PLU

Lorsque les études relatives au PLU seront finalisées, le conseil municipal se réunira pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU. Le dossier de PLU arrêté sera consultable en mairie.

Une consultation des personnes publiques (Etat, conseil général, chambre d'agriculture, communauté de communes, etc.) d'une durée de trois mois sera alors organisée. Le PLU sera également présenté à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

A l'issue de la consultation des personnes publiques, une enquête publique sera organisée. Un commissaire enquêteur sera désigné à cet effet. L'enquête publique dure au moins un mois. Le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions motivées.

Le conseil municipal examinera alors les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques consultées. Le dossier de PLU sera éventuellement modifié.

Le dossier de PLU pourra alors être approuvé par le conseil municipal.

Commune de DEVESSET

Synthèse du projet de plan local d'urbanisme présenté en réunion publique le 15 juin 2011

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- ✓ Un projet établi pour une période de 15 années, c'est-à-dire la période 2011-2026
- ✓ La réalisation d'une quarantaine de logements (dont dix par réhabilitation du bâti ancien), tout en prenant en compte les besoins en locatif social (environ 6 logements) et en logement pour personnes âgées (6 logements). La mairie a également réalisé un recensement des anciens bâtiments agricoles potentiellement réhabilitables en zone agricole.
- ✓ La définition des zones urbanisables ciblées afin d'éviter la dispersion du bâti :
 - Urbanisation à vocation résidentielle : secteurs du village, de Maujour, Vieux Maujour et des Bachassons
 - Urbanisation à vocation économique : future zone d'activités à l'amont du village, fonderie, base de loisirs et site de la Chaumette, village de vacances, ainsi que des projets de développement touristique aux Sables ou à Méfraîches
- ✓ Des schémas d'aménagement afin de prévoir les conditions d'urbanisation sur des sites stratégiques : un terrain situé à l'amont de la mairie ; un espace en friche situé à l'aval immédiat du centre villageois ; un grand tènement situé à l'Ouest du village et accessible par l'ancienne RD9 et par un petit chemin venant de la rue de Vérilhac ; zone d'activités à l'amont du village
- ✓ Prise en compte des problèmes de déplacement : RD9 et ancienne route de Saint-Bonnet-le-Froid
- ✓ Protection de l'environnement : captages d'eau potable ; espaces à forte valeur paysagère ou écologique (notamment les abords du lac, la clairière des Plaines) ; ripisylves, alignements d'arbres. Un schéma général d'assainissement modifié prévoyant l'extension de l'assainissement collectif à Maujour, Vieux Maujour, Bachassons ainsi qu'au hameau de Malleval.

Le projet présenté a suscité de nombreuses remarques de la part des participants à la réunion :

- la réglementation des boisements, afin de remédier à leur extension ainsi que la maîtrise des plantations de sapins.
- l'assainissement et la défense incendie : des questions ont porté sur l'intérêt de l'assainissement collectif par rapport à l'assainissement autonome, sur les dispositifs de défense incendie
- des questions sur la constructibilité permise par les différentes zones du PLU ainsi que des demandes de classement en zone urbanisable sur certains secteurs de la commune
- l'évolution du projet de déchetage du bois, l'amélioration et la sécurisation de l'ancienne route de Saint-Bonnet-le-Froid
- le bouclage de voirie prévue pour une zone à urbaniser à l'Ouest du village, accessible par l'ancienne RD9, ainsi que les possibilités d'accès sur la RD9 actuelle.